



COMMUNIQUE DE PRESSE

Ivry-sur-Seine, le 21 septembre 2015

L'industrie de l'alcool a besoin de sang neuf : ne soyons pas dupes !

LMDE mobilise les jeunes contre la remise en cause de la Loi Evin

LMDE s'engage contre la remise en cause de la Loi Evin

La loi Evin, votée en 1991, encadrant la publicité sur l'alcool vient d'être remise en cause par un amendement lors des débats en cours au Sénat sur la loi de modernisation du système de santé.

Alors que les premiers résultats de la 4^{ème} enquête nationale sur la santé des étudiants de la LMDE révèle que plus de la moitié des étudiants (54%) déclare une alcoolisation ponctuelle importante (consommation de 6 verres ou plus en une même occasion) au cours de l'année écoulée, et que 57% d'entre eux ont été ivres au moins une fois dans l'année.

LMDE, membre par ailleurs de l'Alliance Prévention Alcool, collectif regroupant des associations de prévention, met en avant la nécessité d'agir au nom notamment de la défense des publics les plus exposés à la publicité parmi lesquels les jeunes.

L'industrie de l'alcool a besoin de sang neuf : ne soyons pas dupes !

Chaque année, l'alcool est responsable de la mort de 49 000 personnes. Il est impliqué dans un tiers des accidents mortels de la circulation - 1^{ère} cause de mortalité et de handicap des 18-25 ans-, et dans la moitié des violences faites aux femmes. D'après une récente étude de l'Observatoire français des drogues et des toxicomanies, il coûterait 120 milliards d'euros par an à la société !

L'alcool n'est pas un produit comme les autres. C'est le sens de la Loi Evin qui limite la publicité sur l'alcool, notamment pour préserver la santé des jeunes et des publics vulnérables.

En parallèle, depuis quelques années, les pouvoirs publics encadrent la consommation d'alcool chez les jeunes : interdiction de vente aux mineurs de moins de 18 ans, limitation à 0,2 g/l de l'alcoolémie autorisé pour les jeunes conducteurs.

Or les industriels de l'alcool veulent profiter d'une loi sur la santé, pour réécrire la loi Evin. Les jeunes seront les cibles idéales de nouvelles campagnes marketing. Car l'industrie de l'alcool a besoin de sang neuf : en 50 ans, le volume d'alcool consommé en France a été diminué par 2.

Face à ces constats, la LMDE appelle les jeunes qui ne sont pas dupes à signer une pétition sur le site LMDE www.lmde.com (services.lmde.com/index.php?id=801) : « *Je ne suis pas dupe et je me mobilise pour que la loi Evin ne soit pas remise en cause* ».

Les signatures seront portées à la connaissance des députés qui examineront le texte de loi en dernière lecture, afin qu'ils puissent prendre en compte les inquiétudes de la jeunesse.

Contact Presse :

Séverine DESCHODT sdeschodt@lmde.com – 01.56.20.85.28

La LMDE, première mutuelle étudiante nationale, gère par délégation de service public prévue par arrêté du 28 avril 2000, la Sécurité sociale de plus de 900 000 étudiants affiliés. Au-delà de la gestion de ce régime obligatoire, la LMDE est une mutuelle, soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité, assurant la couverture complémentaire de plus de 300 000 étudiants. La LMDE a pour ambition d'améliorer les conditions de vie des étudiants à travers l'accès à une protection sociale de qualité, aux soins et enfin à la prévention.